

# Montpellier - SNES

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Mai 2009 - N°218

Notre site vous informe :

<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :

[s3mon@snes.edu](mailto:s3mon@snes.edu)

## Sommaire :

### PAGE 2

- Congrès national du Snes
- Congés formation

### PAGE 3

- Après le 1<sup>er</sup> mai
- « Consultation » lycées

### PAGE 4

- Accès au corps des agrégés
- Mutations intra-académiques

### PAGE 5

- Notation administrative
- Hors classe certifiés et CPE

### PAGE 6

- Résultat des élections de la CA académique

## Du 4 au 26 mai, élection de la CA nationale du Snes

*Chaque syndiqué est appelé  
à élire la direction nationale  
du Snes et à se prononcer  
sur son orientation  
pour les 2 ans à venir  
Le vote est organisé dans  
chaque S1*

**N'oubliez pas de voter**

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue

34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage

Presse - Montpellier CT

## Nos responsabilités aujourd'hui

Plus d'un million de manifestants - 5 fois plus que le 1<sup>er</sup> mai 2008 - malgré la dure concurrence d'un week-end de 3 jours, plus de 10000 à Montpellier, 7000 à Nîmes ... les mobilisations du 1<sup>er</sup> mai 2009 ont à leur tour battu des records.

Le gouvernement qui fait une nouvelle fois la démonstration de ses qualités d'objectivité et de sa conception du dialogue social, tente de se rassurer par de douteuses comparaisons avec les manifestations du 29 mars et ne trouve à proposer aux organisations syndicales que de possibles rencontres ... au cours de l'été.

En quelques mois, les mobilisations interprofessionnelles ont atteint à 3 reprises des niveaux exceptionnels.

Alors que les conflits sociaux se multiplient, dans le privé et dans le public, marqués par leur durée et pour certains par des signes de radicalisation qui montrent le désespoir et la colère de salariés jetés à la rue par des vagues de licenciements et de fermetures d'entreprises, les mobilisations sociales, portées par une unité syndicale maintenue, s'installent dans la durée à des niveaux jamais atteints jusqu'ici, avec le soutien largement majoritaire - fait tout aussi nouveau qu'exceptionnel - de l'opinion publique.

Face à la véritable crise sociale qui se développe en même temps que la crise économique, le gouvernement reste sourd aux exigences portées par les millions de manifestants et persiste à appliquer une politique qui aggrave et multiplie les inégalités, remet en cause les droits sociaux, démantèle la Fonction Publique et les Services Publics ...

Face à un chômage qui explose, il n'a pour réponse que davantage de précarité et supprime par dizaines de milliers les emplois dans la Fonction Publique.

Dans un tel contexte, le mouvement syndical apparaît de plus en plus comme un recours crédible. **Ses responsabilités aujourd'hui sont immenses : préserver l'unité syndicale, renforcer** encore et toujours le mouvement social et **l'inscrire dans la durée, fédérer** les mouvements et les revendications qui se développent dans les différents secteurs tout en préservant leurs spécificités qui sont un facteur essentiel de mobilisation, décider et mettre en oeuvre des **actions de grande ampleur** aptes à maintenir et à amplifier les mobilisations, construire et proposer des **solutions alternatives**.

Pour le Snes et la Fsu, c'est cette voie que doit suivre le mouvement syndical, celle de l'unité renforcée, du dépassement des différentes stratégies syndicales.

C'est le sens des propositions d'action (cf. page 3) qu'ils font au niveau interprofessionnel, et qu'ils renouvelleront lors de la prochaine réunion intersyndicale du 4 mai.

C'est aussi le sens de leurs propositions pour développer un grand mouvement d'opinion pour la défense de la Fonction Publique et des Services Publics, et pour imposer une autre politique pour le Service Public d'Éducation, ses personnels et la jeunesse de notre pays.

B. DUFFOURG

le 2 mai 2009

## Métier - carrière

## CONGÉS FORMATION : DOTATION INSUFFISANTE

**L**e Groupe de Travail pour l'attribution des congés formation professionnelle a eu lieu le 29 avril.

Cette année encore le nombre de congés est insuffisant par rapport au nombre de demandes : 46 ETP, soit 55 congés de 10 mois tous corps confondus. Certifiés : 33 congés pour 555 demandes ; agrégés : 5 pour 61, CPE 1 pour 17, COP 1 pour 10... Cinq congés ont été retirés du contingent global et attribués hors barème par le recteur au titre des reconversions. Les commissaires paritaires du SNES ont fait rectifier les erreurs de barème (nombre de demandes antérieures, échelons...) et

demandé à nouveau au rectorat que les postes au titre des reconversions fassent l'objet d'une dotation supplémentaire.

Nous avons rappelé à la DPE qu'il est nécessaire de revoir les équilibres du barème pour l'attribution des congés formation, en particulier en ce qui concerne la prise en compte des demandes non satisfaites. Un groupe de travail aura lieu prochainement à ce sujet.

Cette année, les candidats ont été départagés en cas d'égalité de barème selon le nombre de demandes antérieures non satisfaites, l'échelon et enfin l'âge. Nous avons attiré l'attention du recteur sur le fait que les nominations sur des

postes libérés provisoirement par un départ en congé formation créent d'importantes difficultés pour les collègues candidats à l'intra nommés sur ces postes, qui subissent, dans la plupart des cas, une mesure de carte scolaire l'année suivante. Nous demandons que ne soient offerts au mouvement intra académique que ceux des postes libérés provisoirement par un départ en congé formation dont la pérennité est acquise. Nous sommes intervenus aussi en ce sens lors de la réunion du CTPA du 27 avril.

B. GELY

## Congrès

## CONGRÈS NATIONAL DU SNES UN EXERCICE DE DÉMOCRATIE COMPLEXE MAIS EFFICACE !

**L**e Congrès National, c'est d'abord, pour le commun des syndiqués dont nous faisons tous partie, des cahiers de textes préparatoires, écrits tout petit sur du papier très fin, dont sait bien qu'on devrait les lire... mais bon... Et puis, régulièrement, l'ombre toute puissante du Congrès se rappelle à nous à travers des expressions du style : « ce sont les mandats du Congrès National alors... ». Mais vous êtes-vous déjà demandé quels chemins empruntent ces textes préparatoires avant de devenir des mandats qui vont guider les actions et les réflexions du SNES pendant deux ans ? Et bien, moi qui ait pu assister aux diverses étapes de la maturation des mandats du Congrès 2009, je peux vous assurer que la gestation en est longue, complexe et même étonnante pour une citoyenne habituée par la force des choses aux lois et réformes qui tombent d'En Haut...

Au début, étaient donc des textes préparatoires, rédigés par un petit nombre de personnes au S4. Chaque syndiqué reçoit cette première mouture. Libre à lui ensuite de la lire, de l'étudier, de l'annoter puis de proposer ajouts, ratures et reformulations lors du Congrès de son académie. Après deux jours de discussion, de débats et de vote, le Congrès Académique se retrouve porteur d'un texte modifié qu'il fait remonter au S4. Les rapporteurs nationaux examinent alors les retours de chaque académie, acceptent d'intégrer certaines propositions, en rejettent d'autres. Un nouveau texte est préparé et c'est celui-là qui sera présenté au Congrès National. Et c'est reparti pour un tour !

Lors du Congrès National, les délégations académiques se répartissent entre les diverses commissions et essaient à nouveau de convaincre les rapporteurs et les autres académies du bien fondé de leur propositions. Les rapporteurs, là encore, intègrent certaines choses, en rejettent d'autres. Les décisions ultimes seront prises en réunion plénière, lorsque, après un nouveau débat riche en argumentation et en joutes oratoires parfois musclées, les académies tenant à certains de leurs mandats présenteront des amendements soumis au vote de l'assemblée...

Et c'est ainsi, qu'au bout de cinq jours et de centaines de prises de parole, peuvent être livrés les mandats que nous défendrons pour

les deux années à venir...et que chaque syndiqué recevra dans un cahier écrit tout petit sur du papier très fin.

Complexe ? Laborieux ? Certes ! Et oui, la démocratie participative, c'est compliqué. Mais quelle richesse ! Quelle émulation intellectuelle ! Hélas, on ne peut que sortir frustré d'une telle expérience. Finalement, de notre vision de l'Ecole à celle du gouvernement, il y a plusieurs pas... Quant au nombre de pas séparant notre démarche démocratique de celle de nos gouvernants, je vous laisse en faire le calcul par vous-même, à la lumière des explications que je viens de vous donner !

M. LEGAL



## CTPA DU 27 AVRIL RÉFORME DES LYCÉES : POINT D'ÉTAPE

**A**près les mobilisations du 1<sup>er</sup> trimestre et le recul de Darcos, les académies ont reçu du ministère la commande d'une consultation des acteurs et partenaires du système éducatif pour élaborer un diagnostic et de nouvelles propositions ; parallèlement l'Élysée missionnait R. Descoings pour un tour de France des établissements.

Dans l'académie, 2 consultations ont été mises en place : une « interne », dans les lycées, conduite par le doyen des IPR, auprès des chefs d'établissement, des parents, des élèves, des personnels ; l'autre « externe », auprès du Conseil Régional, des universités, des chambres de commerce... sous la direction de l'ancien doyen des IPR.

Les remontées des lycées, le refus de consulter l'ensemble de la profession, l'absence de consultations des syndicats nous confortaient dans notre crainte d'une nième consultation « bidon », faire-valoir d'une réforme déjà écrite.

Pourtant, même si certaines propositions

relèvent de la commande ministérielle et malgré le « filtrage » induit par les modalités choisies, les 2 rapports remis au nouveau Recteur et présentés au CTPA ont dû prendre en compte l'expression de nos collègues : globalement objectifs sur le diagnostic, leur propos n'est pas de « placer » à tout prix les propositions du ministre. Les discussions qu'ils synthétisent font apparaître des arguments défendus par le SNES : la condamnation sans appel des suppressions de postes, la nécessité d'alléger les effectifs, la nécessaire globalité de la réforme du lycée en articulation avec le collège et le supérieur, l'importance du rôle de détermination de la 2<sup>nde</sup>, le refus de hiérarchisation des filières, l'exigence de passerelles entre les formations, la nécessité de retarder au maximum la spécialisation des études, l'importance d'un « bagage commun » au sens d'une culture commune et non pas d'un socle au rabais ...

D'autres points en revanche sont contestables, pour certains inacceptables, et nous les avons dénoncés au CTPA : absence d'une consultation large de TOUS les collègues ;

création d'un service régional de l'orientation « mixte » (conseillers d'orientation, employeurs, région) ; développement généralisé des notions de compétences ; ouverture « miracle » du lycée sur l'entreprise ; rôle et importance des modules ; accompagnement éducatif érigé comme panacée à l'échec scolaire ; abaissement démagogique de l'horaire élève ; enfin les menaces sur le bac avec le développement du contrôle en cours de formation.

Au final, ces 2 rapports, s'ils peuvent constituer un point d'appui sur des constats partagés, et s'ils ont le mérite de resituer une réforme du lycée dans un cadre global d'amélioration des qualifications des jeunes, contiennent aussi des propositions irrecevables que le Snes, avec l'ensemble des personnels, continuera de refuser et qui montrent la nécessité de maintenir notre mobilisation pour exiger une autre politique.

B. HUMEAU

## MOBILISATIONS LA RUE À LA « RECONQUÊTE » DES MOIS DE MAI ET JUIN !

**S**'il ne reflétait la réalité, le tableau pourrait paraître caricatural : d'un côté un flot continu de licenciements, de fermetures d'entreprises, de suppressions de postes des écoles au supérieur, dans les hôpitaux ... de l'autre des primes de départ exorbitantes ou des retraites dorées pour certains dirigeants indécents, soutenus par un patronat arrogant et chevillé à ses privilèges, et un gouvernement qui renfloue sans contrepartie des entreprises au comportement répréhensible. Au milieu, des salariés en colère, poussés à bout, que les media et le pouvoir ont beau jeu d'accuser alors d'irresponsabilité.

Cette colère légitime ne laisse pas place à la résignation et les mobilisations se poursuivent contre une politique qui remet en cause les droits sociaux et aggrave encore les inégalités et les conséquences de la crise.

**Dans ce contexte, la responsabilité des organisations syndicales est immense : fédérer et amplifier les ripostes, proposer**

**des alternatives.**

Après le 29 janvier et le 19 mars où les défilés ont envahi les rues, avec de fort taux de grève dans l'Éducation, le 1er mai 2009 est historique pour son unité, et appelle évidemment des suites pour continuer à peser sur un pouvoir de plus en plus fragilisé.

Au niveau interprofessionnel, le SNES et la FSU ont proposé aux autres organisations une nouvelle journée de grève et de manifestations unitaires au mois de mai (le 19 par exemple), ainsi qu'une manifestation nationale ou par pôles régionaux mi-juin.

Ils proposent aussi d'engager une mobilisation unitaire et une grande campagne d'opinion pour la défense de la Fonction Publique et des Services Publics.

Le cadre interprofessionnel et unitaire, auquel les collègues sont particulièrement attachés, constitue la pierre angulaire du calendrier d'action. Dans ce cadre, le Snes

appelle à poursuivre et à renforcer la mobilisation dans le secteur de l'Éducation. Il multiplie les contacts et fait à ses partenaires des propositions offensives : semaine d'action du 12 au 19 mai (« festival de l'éducation » avec palmes et tapis rouge pour l'école) avec une grande initiative nationale le 19 ; campagne massive de signatures d'un appel national, unitaire, avec les parents d'élèves, pour le Service Public d'Éducation ; journée d'action d'envergure en juin, avec la proposition d'une manifestation nationale à Paris ou sur quelques grands pôles régionaux.

Les différents cadres d'intervention – Éducation, Fonction Publique, Interprofessionnel – et les stratégies des différentes organisations ne facilitent pas les discussions et rendent souvent complexe la réalisation de l'unité la plus large, à laquelle le Snes et la FSU s'emploient sans relâche.

B. HUMEAU  
B. DUFFOURG

## LISTE D'APTITUDE ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS : 64 PROPOSITIONS

**L**a CAPA d'accès au corps des agrégés s'est déroulée le 20 mars.

La liste rectorale se compose cette année de 64 noms (contre 67 l'an dernier) répartis en fonction des disciplines pour 422 demandeurs (472 l'an dernier).

Elle est composée par le Recteur sur avis des chefs d'établissements et de l'inspection, ce dernier avis semble prépondérant. Cette liste sera examinée par la CAPN qui se tiendra à Paris à la fin du mois de mai.

Nous avons dénoncé la diminution et l'insuffisance du nombre de promotions possibles, liées à la baisse du nombre de postes aux concours, demandé une augmentation significative du nombre de promotions par liste d'aptitude et réaffirmé la nécessité d'un barème clair et transparent.

En effet, dans un tel système, qui montre les limites de la « gestion au mérite », un nombre

important de retards d'inspection pénalisent les collègues (certains n'ont pas vu d'inspecteur depuis 1999 !) et certaines « contradictions » demeurent entre avis de l'inspection et note pédagogique des collègues : quelques disciplines utilisent encore peu l'avis « favorable », réservant à quelques collègues « choisis » l'avis « très favorable », pour ne distribuer ensuite que des « sans opposition », y compris à des collègues ayant une bonne, voire très bonne note pédagogique et des parcours très riches. Difficile alors de s'y retrouver !

Certains collègues TZR ou en complément de service n'ont pas toujours de lien réel avec le chef d'établissement notateur. Depuis 2 ans, les références aux admissibilités et aux diplômes ont disparu.

Nous avons soulevé le problème des avis portés pour des collègues dont la discipline de recrutement ne propose pas d'agrégation (technologie, documentation).

### Hors classe des agrégés

La Capa initialement prévue le 28 avril vient d'être reportée au mercredi 13 mai. Nous informerons par courrier individuel tous les collègues concernés syndiqués, ainsi que ceux qui nous ont demandé de défendre leur dossier.

Nous avons enfin réaffirmé la nécessité d'une liste suffisamment fournie pour permettre un maximum de promotions au niveau national (17 l'an dernier) ; c'est en ce sens que nous avons défendu les dossiers des collègues auprès des corps d'inspection et du rectorat, en insistant sur la richesse de certains dossiers et parcours de collègues parfois oubliés de l'institution.

C. POUS

## MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE DES MUTATIONS QUI RISQUENT D'ÊTRE MOUVEMENTÉES !

**U**n solde positif de 100 postes dans le second degré alors qu'il aurait fallu en créer 140 au regard des 1483 élèves supplémentaires qui seront accueillis à la rentrée prochaine et des 550 élèves de plus que prévus recensés à la rentrée dernière. Plus de 500 professeurs des lycées et collèges entrant dans l'académie. 100 suppressions de postes en zone de remplacement avec obligation pour les collègues concernés de faire un vœu bonifié « tout poste dans le département » de leur zone. Un nombre inquiétant et en augmentation de postes à complément de service. Cinquante postes en établissements difficiles (RRS) « sortis du mouvement » et attribués sur profil. Des annonces ministérielles qui semblent difficilement compatibles avec les réalités du terrain. Grand tapage et gros bugs ministériels pour la communication des résultats de l'inter. Remise en cause du rôle des commissions paritaires et des élus du personnel.

Autant de faits qui ont semé l'inquiétude, voire le désarroi ou la colère chez les collègues demandeurs de mutation, qui se sont donc bousculés à nos permanences. Malgré la tenue du congrès national du SNES pendant la période de saisie des vœux, nous avons répondu au plus vite à des centaines de mails et de coups de fils, nous avons tenu de nombreuses réunions mutations à l'IUFM et dans les départements et reçu

A partir du 12 mai, n'oubliez pas de consulter, sur Siam, vos vœux et barèmes.

En cas d'erreur, envoyez aussitôt un courrier à la DPE, ainsi qu'un double au Snes académique, ce qui nous permettra d'intervenir pour défendre votre dossier lors de la commission paritaire de vérification des vœux et barèmes (18 mai pour les Cpe et les Copsy, 19 et 20 mai pour les agrégés et les certifiés.

plusieurs centaines de collègues en entretien pour des conseils individualisés.

Après leurs interventions en amont de la publication de la circulaire rectorale pour veiller au respect des équilibres entre les intérêts individuels et collectifs (voir les détails sur notre site académique numéro spécial mutations), les commissaires paritaires du SNES vérifient toutes les fiches syndicales de suivi dès qu'ils les reçoivent afin de permettre aux collègues de rectifier d'éventuelles erreurs ; ils contrôleront et feront corriger les vœux et barèmes en commission paritaire et seront à vos côtés pour toutes les phases des opérations de mutation, qui s'annoncent mouvementées !

B. GELY

### AGENDA

*Groupe de travail handicap :*  
7 mai

*Barèmes intra*  
18 mai : CPE, Copsy  
19-20 mai : certifiés/agrégés

*Hors classe :*  
2 juin : Copsy, CPE  
3 juin : certifiés

*Mouvement intra-académique :*  
23 juin : CPE, Copsy  
24-25 juin : certifiés/agrégés

*Titularisation par liste d'aptitude :*  
30 juin Copsy  
1<sup>er</sup> juillet : CPE, agrégés  
2 juillet certifiés

*Révision d'affectation :*  
GTAIC 3 juillet

*Affectations des TZR :*  
6 juillet : Copsy, CPE  
7-8 juillet : certifiés/agrégés

## NOTATION ADMINISTRATIVE

### LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNES POUR VOUS DÉFENDRE

Les CAPA de révision de la notation administrative des certifiés, des CPE et des Copsy se sont tenues en mars dans un climat plutôt tendu.

La situation particulière de quelques établissements dans lesquels des conflits opposent l'administration locale aux personnels a conduit à un vif débat sur les propositions de notes et sur le contenu des appréciations générales.

Devant le refus de l'administration rectoriale de procéder à des modifications, tous les élus Copsy et CPE ont signifié leur désaccord et ont quitté les séances de leurs CAPA respectives.

Lors de la CAPA des Certifiés qui s'est tenue deux jours après, nous avons dénoncé le manque de dialogue et la difficulté pour les commissaires paritaires à se faire

entendre. Nous sommes intervenus sur des cas similaires de conflits locaux et l'administration a alors accepté de demander aux chefs d'établissement concernés de revoir certaines appréciations.

Nous sommes intervenus pour défendre tous les collègues qui nous avaient adressé une fiche syndicale mais aussi sur des problèmes liés à des situations particulières (congés maternité, TZR, affectation sur plusieurs établissements...).

Globalement, sur les 60 demandes de révision de note, 14 ne pouvaient être modifiées (car les collègues étaient au plafond de la grille de leur échelon), 31 ont été maintenues et 13 ont été augmentées : soit 30% des notes modifiables, essentiellement à partir du 7<sup>ème</sup> échelon.

Lors de la CAPA des agrégés, l'adminis-

tration a annoncé qu'elle demandait aux chefs de ces établissements où ces conflits locaux étaient apparus de revoir leurs appréciations.

Le déroulement des CAPA est symptomatique d'un durcissement de la politique ministérielle vis-à-vis des personnels. La remise en cause du paritarisme peut avoir des retombées négatives très importantes sur tous les collègues : carrière, mutation, protection contre des décisions arbitraires... Le SNES et ses commissaires paritaires sont déterminés à continuer à se battre aux côtés des collègues dans les établissements, dans la rue ainsi que dans toutes les instances pour défendre leurs statuts et faire vivre pleinement le paritarisme.

F. DENJEAN-DAGA

## CERTIFIÉS ET CPE

### HORS-CLASSE : UN DROIT POUR TOUS

Le SNES, qui a obtenu par son action la création de la hors-classe en 1989, continue à lutter pour qu'elle soit un facteur de revalorisation de notre métier et pour que tous les collègues puissent y accéder.

Tous les collègues, à partir du 7<sup>ème</sup> échelon, sont automatiquement inscrits sur le tableau d'avancement. Les chefs d'établissement et les IPR ont donné, avant le 24 avril, un avis correspondant à une valeur chiffrée (0 à 30). Les chefs d'établissement sont invités à le motiver par une appréciation littérale, notamment pour les collègues les plus avancés dans la carrière.

Pour les certifiés, les bonifications liées au mode d'accès au 11<sup>ème</sup> échelon (ancienneté, Choix ou Grand Choix) continuent de jouer un rôle discriminant, qui de fait interdit à toute une partie des collègues l'accès à la Hors Classe. Si le barème actuel continue de permettre un accès massif à la Hors Classe des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon (95 % des collègues certifiés promus sont au 11<sup>ème</sup> échelon), depuis la mise en place de la gestion au « mérite » ces collègues sont désormais « triés » à partir du mode d'accès, ce qui aggrave pour une partie d'entre eux les

conséquences, souvent lourdes, des retards d'inspection, ou d'une carrière parfois moins linéaire. Pour ceux qui ont été promus à l'ancienneté au 11<sup>ème</sup> échelon, malgré les améliorations du barème que nous avons obtenues en 2007, les possibilités d'accès à la Hors Classe restent extrêmement réduites.

Par ailleurs, les avis des chefs d'établissement et des IPR révèlent des inégalités de traitement, parfois importantes, entre collègues, entre types d'établissement, entre départements et entre disciplines. Si certaines d'entre elles ont été atténuées suite à nos interventions, elles sont loin d'avoir été résorbées.

Pour les CPE, des inégalités de traitement existent selon le type d'établissement d'exercice dans la mesure où l'évaluation est soumise au bon vouloir du chef d'établissement, et selon que les collègues ont été ou non récemment inspectés, notamment pour les derniers échelons. De plus, les CPE subissent la faible augmentation du ratio promus-promouvables qui n'a pas suivi l'augmentation accordée aux collègues certifiés.

C'est la logique même de ce barème qui doit être remise en cause.

Le SNES appelle la profession à se mobili-

ser pour que tous les collègues puissent accéder à la Hors Classe avant leur départ à la retraite.

Il est donc important d'agir collectivement dans les établissements auprès du chef d'établissement pour que les avis les plus bonifiés (dont l'attribution est limitée à 20% des promouvables de l'établissement) n'accroissent pas l'effet de « tri » lié au mode d'accès et permettent aux collègues en fin de carrière d'accéder à la hors-classe.

Les avis des Chefs d'établissement et des IPR ne seront consultables sur I-Prof que quelques jours avant la CAPA, prévue le 2 juin pour les CPE et le 3 juin pour les certifiés : nous indiquerons sur notre site les périodes correspondantes dès que le rectorat les aura communiquées. Dès maintenant, demandez que les avis attribués par votre chef d'établissement soient communiqués aux collègues et que la situation de tous les collègues, notamment ceux du 11<sup>ème</sup> échelon, soit prise en compte.

N'oubliez pas de nous renvoyer la fiche syndicale de suivi (téléchargeable sur notre site).

F. DENJEAN-DAGA  
M. A. BELLIN

## ÉLECTION DE LA CA ACADÉMIQUE

Le dépouillement de l'élection de la CA académique et des bureaux des S2 a eu lieu le 27 février 2009. Avec 1711 votants pour 3013 inscrits le **taux de participation (56,8%)** est en augmentation de 0,9% par rapport aux élections de mars 2007. Les résultats sont les suivants : **1653 exprimés** (-23) ; **UA : 1311 voix** (-32), soit **79,3%** (-0,8%), obtient 27 sièges (=) ; **EE : 215 voix** (-7) soit **13,0%** (-0,2%), obtient 4 sièges (=) ; **PRSI : 127 voix** (+16) soit **7,7%** (+1,1%) obtient 2 sièges (=).

La nouvelle CA, réunie pendant le congrès académique de Nîmes, a élu le nouveau bureau académique, qui comporte 10 sièges UA (+1) et 1 siège EE (-1) ; le bureau a ensuite désigné le nouveau secrétariat académique.

### Secrétariat académique CA académique

#### Secrétaire Général

Bernard Duffourg

#### Secrétaires Généraux adjoints :

Florence Denjean-Daga

Brigitte Gély

Bertrand Humeau

Raymond Laborie

Claude Matan

#### Trésoriers :

Raymond Laborie

Christophe Quittet

Arnaud Roussel

### Bureau académique

#### Titulaires

Bernard Duffourg

Raymond Laborie

Florence Denjean-Daga

Bertrand Humeau

Brigitte Gély

Claude Matan

Arnaud Roussel

Christophe Quittet

Claire Pous

J. Pierre Meljac

Catherine Gossez

#### Suppléants

Hervé Fumel

Marc Moliner

Elisabeth Cassou-Barbier

Michèle Cazes

Florence Thiébaud

Sarah Faberon

Thierry Jouve

Maguelonne Marc

Magali Vincent

Marie Alice Bellin

Bernard Canal

#### TITULAIRES

Bernard Duffourg

Florence Denjean Daga

Bertrand Humeau

Brigitte Gély

Raymond Laborie

Claude Matan

Arnaud Roussel

Christophe Quittet

Claire Pous

Jean-Pierre Meljac

M. Alice Bellin

Daniel Boulanger

Sarah Faberon

Magali Vincent

Hervé Fumel

Thierry Jouve

Elisabeth Cassou-Barbier

Monique Gay

Jean Journet

Françoise Sureda

Marc Moliner

Elsa Duteil

Jean-Yves Barbier

Gérard Gironell

Joël Illes

Marie Legal

Corinne Marc

Catherine Gossez

Francis Schroeder

Dominique Blanch

Gérard Alexandre

Christophe Benoît

Claudine Gleyzes

#### SUPPLEANTS

Stéphane Amouroux

Fabienne Bardy-Méjean

Zahia Benslimane

Elsa Bernardy

Emmanuel Bois

Sylvie Bresson

Hélène Davit

Franck Decombas

Dominique Delporte

Dominique Douste-Larrieu

Damien Egger

Jahangir Farazmand

Cathy Feltz

Muriel Forte

Cécile Hernandez

Jean-Pierre Hervet

Catherine Kawa

Alexandre Lasnel

Sophie Lelgouarch

Delphine Lécureuil

Françoise Lubac

Maguelonne Marc

Olivier Moné

Gilbert Sartoré

Valérie Ramond

Boris Thubert

Isabel Tulumello

Bernard Canal

Emilie Defolie

William Vey

Catherine Garabédian

Thierry Louis

Audrey Marc

**Les secrétaires départementaux ou leurs représentants**, Raymond Martin, Florence Thiébaud, Anne-Marie Delcamp, Michèle Cazes et Mireille Guibbert **sont membres de droit de la CA.**

**Responsable académique des retraités** : titulaire : Maryse Aigon ; suppléant : Jean-Yves Barbier.

## ÉLECTIONS À LA CA NATIONALE : DU 4 AU 26 MAI 2009 N'OUBLIEZ PAS DE VOTER

**E**lles sont organisées dans chaque établissement. L'US (n° 680 du 18 avril 2009), contient le règlement électoral, les professions de foi et les listes de candidats. Les responsables de S1 ont reçu (courrier du secrétaire de S1 et circulaire académique) le matériel nécessaire.

Les retraités et isolés votent par correspondance au S3.

Ces élections sont un moment très important pour la vie démocratique de notre syndicat : chaque syndiqué est appelé à se prononcer sur **l'orientation du SNES** et à élire **la direction nationale** pour les 2 années à venir.